

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le mardi 16 septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Lionel DEHON, 1^{er} adjoint.

M. DEHON informe le conseil de l'état de santé de Monsieur le Maire.

Après lecture du compte-rendu de la précédente réunion, M. DEHON passe à l'ordre du jour.

I/ DELIBERATIONS

1) Accueil Périscolaire – T.A.P

- recrutement agent contractuel

Madame Valérie ANDOUARD, titulaire du BAFD, occupe le poste de directrice depuis le 29 août 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le recrutement de Madame ANDOUARD.

- intervenants T.A.P.

Deux auto-entrepreneurs interviennent 3 heures le vendredi après-midi, pour environ 10 enfants par séance.

- Aurélien COURSEAUX (danse, chant)
- Catherine RENAULT (peinture)

L'intervenant du judo prend en charge 18 enfants pendant 1h30 la semaine.

L'atelier cuisine est assuré par Jocelyne COLOMBEL, employée communal pour 1h30 la semaine.

Une présentation des activités sera faite lors d'une manifestation à la remise des prix.

Bilan du coût : 160 €/enfant/an (sans intervenant Caux Estuaire). Gratuité pour les familles pour l'année scolaire 2014/2015. Une participation sera prévisible pour les familles les années suivantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le barème de rémunération des intervenants (M. RENAULT s'abstient pour la rémunération de Catherine RENAULT).

- modification capacité d'accueil

Une demande a été faite pour augmenter la capacité d'accueil (5 places supplémentaires) pour les moins de 6 ans et idem pour les plus de 6 ans.

II/ MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL PERSONNEL COMMUNAL

Le centre de gestion accepte le passage à 35 heures de Madame COLOMBEL à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation du temps de travail.

III/ CENTRE DE LOISIRS

Comme convenu, 50 % de la part financière est à la charge de la commune.

En juillet, 43 enfants ont participé en accueil et, 5 en séjour d'une semaine pour un coût de 3 169,75 €.

En août, 31 enfants en accueil et, 3 en séjour d'une semaine pour un coût de 2 134 ,10 €. Soit un total de 5 303,55 € pour l'été 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de régler la facture à la Maison Pour Tous.

IV/ DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Commission liste électorale

M. Georges LEGENTIL est reconduit dans cette fonction.

- Correspondant défense

M. Jean-Pierre DRONY accepte cette fonction.

V/ SINISTRE MAISON COTE DE CRESSEVAL

Sinistre reconnu catastrophe naturelle, éligible au fond Barnier. Une demande d'estimation au Services des Domaines va être faite.

Deux solutions possibles :

- achat par la commune selon l'estimation, plus prise en charges des frais de démolition et de remise en état du terrain. La commune sera remboursée par le fond Barnier dans un délai de 6 mois.
- expropriation après enquête publique, délai de 2 à 3 ans.

QUESTIONS DIVERSES

- Enquête Publique TOTAL

Enquête publique du 2 septembre au 3 octobre 2014, concerne l'épandage agricole des boues. 56 communes sont concernées. Pour La Cerlangue, 3 à 4 hectares seront épandues.

- Association « AIKIDO »

La salle de sports est prêtée à cette association moyennant un loyer de 150 € l'année pour deux séances par semaine. Une convention va être signée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le loyer de 150 € pour l'association Aïkido.

- Terrain du pylone

L'entretien du terrain autour du pylone « infosat » est fait par les employés communaux, entretien difficile. Une proposition est faite pour mettre des moutons. Le Conseil Municipal, accepte cette proposition. Anne BRAUDEL informe qu'un particulier peut demander à la mairie de faire mesurer les ondes de l'antenne INFOSAT. La mairie se doit de faire effectuer ces mesures.

- SDE 76 : Pose d'un candélabre dans le chemin Rue des Pépinières
- Tronçonneuse perche : devis entre 640 et 900 €.
- Devis marquage au sol : en attente d'un deuxième devis (stop, passage piéton)

Prochain conseil : le 7 octobre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.